

La Foire aux Questions

Quand faut-il commencer à chercher un stage ?

Il n'y a pas de date précise pour commencer à chercher à un stage. Cependant, rien ne sert de commencer à chercher trop tôt. Peu d'entreprises pourront en effet vous donner une réponse définitive un an à l'avance. Le mieux est donc de commencer vos recherches pendant l'été et de les approfondir après la rentrée.

Lors de vos recherches, avez-vous eu rapidement des réponses d'entreprises ?

Cela dépend des personnes...ou plutôt des entreprises. Parfois, on reçoit une réponse (positive ou négative) une semaine, deux semaines, voire un mois après l'avoir envoyé. Malheureusement, la plupart des demandes de stage restent sans réponse, d'où la nécessité de ne pas se contenter de quelques mails et de ne pas s'y prendre au dernier moment.

Comment rédiger mon CV et ma LM?

Votre résumé ou CV est abordé dès la Licence 2 et approfondi en L3. Quelques bons sites pour vous inspirer: [<http://www.parenthese-paris.com/etudiant/stage-etats-unis>] ou encore [<http://www.career.uci.edu/documents/JobSearchGuide/CoverLetterSamples.pdf>]

Quelles sont les dates pour partir en stage ?

La durée d'un stage est de 2 mois (8 semaines) minimum mais vous pouvez le prolonger autant que vous le souhaitez. Vous pouvez effectuer votre stage dès la fin de vos partiels du premier semestre.

Comment avez-vous trouvé vos stages à l'étranger ?

Là encore, tout dépend des personnes. Certains ont trouvé leur stage sur des sites Internet spécialisés dans la recherche de stages. D'autres ont trouvé dans les Pages Jaunes ou directement sur Internet. Quoi qu'il en soit, le réseau et les contacts de chacun peuvent parfois être d'une grande aide pour trouver un stage.

Faut-il cibler certains secteurs en particulier ?

Il n'y a pas de domaines ou secteurs à privilégier. Il s'agit de choisir, si possible, une entreprise opérant dans un secteur ou un domaine qui vous plaît. Ensuite, l'important réside dans les tâches que vous effectuerez durant votre stage. Il faut dans l'idéal qu'elles soient en adéquation avec les enseignements acquis pendant votre formation en LEA et cohérentes **avec votre projet professionnel**.

Peut-on effectuer son stage dans une école ou une université ?

Oui, mais sous certaines conditions. En effet, les stages en tant que lecteur / lectrice ou assistant(e) seront autorisés, sous certaines conditions. En revanche, il est tout à fait possible de faire son stage dans le service Commercial ou le service Communication d'une université par exemple.

Comment avez-vous trouvé votre logement à l'étranger ?

Par Internet. De nombreux sites proposent en effet des offres de logement chez l'habitant ou en colocation. Dès que vous savez où se trouve votre entreprise d'accueil, il vous est ainsi plus facile de trouver un logement avant de partir et de prendre contact avec le propriétaire du logement. N'hésitez pas également à lire le document « sites utiles dans votre recherche de stage »

Avez-vous fait des progrès en langues en partant à l'étranger ?

Évidemment ! En plus de confronter l'étudiant à un environnement professionnel dans lequel il devra appliquer ses compétences, un séjour à l'étranger permet bien sûr d'améliorer ses compétences linguistiques. De plus, le stage à l'étranger permet de développer aussi bien le langage professionnel que le langage courant en fonction du secteur d'activité de votre entreprise et des rencontres que vous ferez pendant votre temps libre.

Me faut-il un visa pour aller faire mon stage aux USA ?

Oui et pour cela, il vous faudra passer par un organisme agréé (et payant) qui vous délivrera le document DS2019. Une fois ce document en poche, vous pourrez prendre rendez-vous auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris et vous y rendre en personne pour obtenir le visa J-1 obligatoire (que votre stage soit rémunéré ou non) qui sera apposé dans votre passeport.



Embassy of the United States of America

Madame, Monsieur :

Pour ceux qui souhaitent effectuer un stage aux Etats-Unis, l'obtention d'un visa « J-1 » est requis avant de partir pour les Etats-Unis. Le visa « J-1 » est obligatoire pour tout stagiaire, même si le stage est pour une durée de moins de 90 jours et n'est pas rémunéré. La seule exception qui existe est pour les stagiaires aux Nations Unies, qui peuvent faire le stage avec un visa B1 avec une annotation spécifique. Ceux qui arrivent aux Etats-Unis en n'ayant pas le type de visa correct risquent de se voir refuser l'entrée et d'être renvoyés immédiatement dans leur pays d'origine.

Cordialement,

Lindsay Coffey
Officier Consulaire
L'Ambassade des Etats-Unis à Paris

Les stages à l'étranger sont-ils rémunérés ?

Les entreprises étrangères n'ont nullement l'obligation de rémunérer leurs stagiaires. Vous percevrez donc (ou non) un salaire en fonction de la mentalité ou de la situation économique de l'entreprise qui vous accueille. S'il est fréquent qu'un stage de 2 mois ne soit pas rémunéré, il est toutefois possible que votre entreprise vous verse une certaine rétribution en fonction des efforts fournis. Par ailleurs, il existe bien entendu des aides financières pour aider les étudiants stagiaires. Elles sont cumulables avec les bourses de l'enseignement supérieur et parfois cumulables entre elles.